

Réouverture de la Piscine



Mardi 23 juin 2020

Session 1

Session 2

Session 3

HORAIRES* : 12 personnes par session (1, 2 et 3) soit 36 personnes par séance.

**Les heures indiquées correspondent à l'ouverture des portes et à la remontée des bassins.*

lundi	Traitement spécifique des bassins			
mardi	8h50 à 10h10	11h50 à 13h10	Centres de loisirs	17h50 à 19h10
	9h à 10h20	12h à 13h20		18h à 19h20
	9h10 à 10h30	12h10 à 13h30		18h10 à 19h30
mercredi	8h50 à 10h10	11h50 à 13h10	Centres de loisirs	17h50 à 19h10
	9h à 10h20	12h à 13h20		18h à 19h20
	9h10 à 10h30	12h10 à 13h30		18h10 à 19h30
jeudi	Traitement spécifique de désinfection			
vendredi	8h50 à 10h10	11h50 à 13h10	Centres de loisirs	17h50 à 19h10
	9h à 10h20	12h à 13h20		18h à 19h20
	9h10 à 10h30	12h10 à 13h30		18h10 à 19h30
samedi	8h50 à 10h10	11h50 à 13h10	14h50 à 16h10	
	9h à 10h20	12h à 13h20	15h à 16h20	
	9h10 à 10h30	12h10 à 13h30	15h10 à 16h30	
dimanche	9h à 10h20			
	9h10 à 10h30			
	9h20 à 10h40			

Nombre de places limité

**Entrée après RÉSERVATION OBLIGATOIRE
au 03.20.90.88.75
ou sur place aux heures d'ouverture
(sauf le dimanche)**

Prévoir

- Un **masque obligatoire** de l'entrée de la piscine à l'entrée dans la cabine (dès 12 ans),
- Un **sac cabas vide** pour les effets personnels à amener au bassin (les casiers sont indisponibles),
- Si besoin, vos brassards, bouées, planches, pullboy (aucun matériel ne peut être prêté),
- Votre **savon** : savonnage obligatoire avant l'entrée au bassin.

Sont interdits :

- les palmes, et plaquettes,
- les balles, ballons...

Le parcours du nageur :

- Arriver à l'**heure précise** d'ouverture des portes,
- Encaissement et attente (environ 10 minutes) nécessaire à la désinfection du passage précédent,
- Entrée en cabine numérotée et douche savonnée (10 minutes max.)
- Baignade (1h)
- Remontée des bassins et douches (10 minutes max.)
- Rhabillage dans votre cabine et sortie par les sorties de secours.

**Merci de respecter
les gestes barrières**

**Ne venez pas à la piscine en cas de toux,
température ou difficultés respiratoires**

Un protocole sanitaire pour vous protéger :

FONCTIONNEMENT

- limite du nombre de baigneurs (36 personnes par séance),
- gestion des entrées dans le hall sur RDV,
- mise à disposition d'une cabine désinfectée et réservée durant toute la séance,
- condamnation des casiers et utilisation d'un cabas apporté au bassin,
- sortie des baigneurs sans croisement des entrées (utilisation des sorties de secours),
- pas de prêt de matériel et interdiction d'utilisation des palmes et/ou plaquettes.

AMENAGEMENTS

- parcours limitant les croisements (ex : sortie par les issues de secours),
- marquage au sol de distanciation,
- mise à disposition d'une cabine désinfectée qui vous est réservée durant toute votre séance,
- disposition des douches respectant la distanciation,
- maintien de l'ouverture des portes (hors cabines et sanitaires) pour éviter les contacts sur leurs surfaces,
- aménagements d'espaces dédiés au dépôt des effets personnels.

ON VOUS DEMANDE...

- le respect des gestes barrières, et de la distanciation physique,
- ne pas venir à la piscine si vous avez de la température, de la toux ou des difficultés respiratoires,
- le port du masque, de l'entrée dans l'établissement à la cabine (à partir de l'âge de 12 ans),
- l'utilisation de votre propre sac cabas pour vos effets personnels que vous amènerez au bassin (les casiers sont indisponibles),
- une douche savonnée avant la baignade,
- venir avec son propre matériel autorisé : planche, pullboy, brassard. Nous ne prêtons pas de matériel,
- Ne pas utiliser de palmes ou de plaquettes afin de limiter les dépassements,
- ne pas utiliser les sèche cheveux (recommandation de l'Agence Régionale de la Santé).

EN COULISSES

- augmentation du volume d'apport d'air neuf à 80 % minimum sans réduction de débit ou de volume la nuit,
- maintien du taux de chlore actif de 0,8 à 1,4 mg/L appliqué dans les bassins suivant la proposition de l'ARS,
- sur-chloration des bassins une fois par semaine en l'absence du public (lundi),
- pédiluves maintenus au taux de chloration recommandé par l'Agence Régionale de santé (ARS) habituel de 3 à 4 mg/l,
- nettoyage/désinfection des locaux hors bassins, entre chaque passages aux douches et sanitaires
- nettoyage/désinfection des cabines entre chaque séance.